

## **Logement social**

[Ville de Janzé](#)

**Le Centre Communal d'Action Sociale peut enregistrer toute demande de logement social concernant le département d'Ille-et-Vilaine.** En effet, Roche aux Fées Communauté a délégué la gestion des demandes de logements sociaux communaux aux CCAS.

Le parc locatif actuel comprend des logements individuels ou collectifs gérés par des bailleurs sociaux (Néotoa, Espace Habitat, Aiguillon construction et SA Les Foyers).

**Afin d'obtenir un logement social, un dossier de demande doit être complété et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées.**

## **Contact**

### **CCAS**

Les Halles  
entrée côté rue du Dr Roux  
02 30 30 01 13

[Nous contacter](#)

rgba(255,255,255,1)

## **Horaires**

Lundi, mardi, mercredi et vendredi  
9h-12h  
14h-17h

Jeudi  
9h-12h

En dehors des horaires d'ouverture,  
contactez la mairie en cas d'urgence.

rgba(255,255,255,1)